



Vous avez la possibilité de souscrire une assurance. Consultez la fiche des assurances proposées par votre conseiller en assurances et faites votre choix.



ACCIDENT.

Vous avez été victime d'un accident.

Non seulement vous avez des frais d'hospitalisation mais en plus l'accident entraîne une légère invalidité permanente.

Si vous avez souscrit une assurance: "Accidents-dommages corporels" vos frais d'hospitalisation vous seront entièrement remboursés et vous toucherez un capital de 300 RISCOS en indemnisation de votre invalidité. 300 RISCOS à recevoir du gérant.

Si vous n'êtes pas assuré, vous paierez 20 RISCOS pour les frais d'hôpitaux non remboursés par l'assurance maladie obligatoire et vous ne toucherez aucune indemnité pour l'invalidité.

Dans les deux cas, compte tenu de votre séjour à l'hôpital, vous passerez un tour de dé.



En faisant marche arrière avec votre voiture, vous heurtez un muret. Le propriétaire de ce muret sera indemnisé par votre assureur de responsabilité civile automobile. Mais vous avez aussi des dégâts à votre propre véhicule. Si votre véhicule est assuré en dégâts matériels, votre assureur supportera ces dégâts également, soit 100 RISCOS. Vous aurez cependant le montant de la franchise de 30 RISCOS à payer au gérant. A défaut de cette assurance dégâts matériels la totalité des frais vous incombe, soit 100 RISCOS à verser au gérant.



L'assureur procède à une répartition de bénéfices parmi ses assurés sur la vie. Vous recevrez autant de certificats de participation bénéficiaire que vous possédez déjà de quittances pour l'une ou pour les deux assurances sur la vie. Lorsque vous aurez dix certificats de ce genre, vous pourrez les échanger contre une quittance d'assurance vie.

Casco

le grand jeu de l'assurance

Vous voici devant un nouveau jeu: le Jeu de l'assurance. Vous serez peut-être étonné qu'un sujet aussi sérieux vous soit présenté sous la forme d'un divertissement. En jouant, vous constaterez cependant qu'il est possible de s'instruire en se distrayant.

Il existe bien des types d'assurances. Nous nous en sommes cependant tenus ici aux plus courantes, à celles qui protègent la famille et ses biens.

Pour les besoins du jeu, les mécanismes de l'assurance ont été quelquefois simplifiés. Les sommes en jeu, exprimées en RISCOS, sont symboliques et s'écartent sensiblement de la réalité. Quant aux accidents qui jalonnent le parcours, ils sont particulièrement nombreux, mais ne présentent généralement que peu de gravité. Il n'en est pas toujours ainsi, faut-il le dire! Après tout, il s'agit d'un jeu et il faut qu'il le reste. Bon amusement!



Centre d'Information de l'Assurance.

REGLEMENT.

DESCRIPTION GENERALE DU JEU.

L'enjeu de la partie est le suivant: être le premier à posséder les trois biens – maison, meubles, voiture – et avoir mené à terme les deux assurances sur la vie, l'une en vue de la pension, l'autre au bénéfice des enfants. Pour y arriver, les joueurs se servent de dés et avancent sur les cases d'un circuit qui constituent autant de péripéties qui les rapprochent ou les éloignent de la victoire.

Le jeu est prévu pour un minimum de deux personnes et un maximum de cinq. Le rôle de gérant (voir plus loin) peut être tenu par l'une de ces personnes ou par une autre.

MATERIEL DE JEU.

Le matériel se compose de:

- 1 Un **plan de jeu** constitué de cases numérotées de 1 à 36. Textes et dessins sont repris et explicités dans le présent règlement. La consultation de ce règlement deviendra bien vite superflue.
- 2 **5 pions** de couleurs différentes qui représentent un piéton et qui servent à marquer la progression des joueurs lorsque ceux-ci ne disposent pas encore (ou ne disposent plus) d'une voiture.

